

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

Nos loisirs, librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Sommaire du 1^{er} mars 1920 :

Votre opinion et la nôtre. — Lift, *Les grandes heures de Trianon Palace.* — Ferdinand Vandérem, *Les sept péchés de paix, l'orgueil.* — André Beaunier, *Faut-il le dire ?* — Henri de Régnier, *Hartenberg.* — André Lamandé, *Le carnaval de Villon.* — Edmond Sée, *L'infirme.* — Pierre Villetard, *Célestine.* — Pierre Veber, *Le revenant bon.* — Jacques Dissoud, *La campagne de Titon le Pu.* — André Reuze, *Un édit d'Edgard Poé ?* — Raymond Escholier, *Le beau miracle.* — Nombreuses illustrations.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — *30^{me} cours normal suisse de travaux manuels, à Berne, du 12 juillet au 7 août 1920.* — Après une interruption de 5 ans, la Société suisse pour l'enseignement des travaux manuels voit la possibilité d'organiser le 30^{me} cours normal, avec la participation financière de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Berne.

Ce cours aura lieu à Berne du 12 juillet au 7 août.

Les instituteurs suisses sont instamment invités à prendre part en grand nombre au cours qui leur est offert. Voici quelques renseignements concernant l'organisation du cours et l'inscription des participants :

I. Branches d'enseignement et prix des cours : 1. Cartonnage, 110 fr. — 2. Travail du bois, 120 fr. — 3. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours élémentaire de la première à la troisième année, 105 fr. — 4. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours moyen de la quatrième à la sixième année, 110 fr.

II. But des cours : Les cours 1 et 2 ont pour but le développement de l'œil et de la main, la connaissance de l'outillage et des matières premières, de donner l'habitude de l'ordre et d'un travail exact, la formation du goût et le perfectionnement de l'instruction de la jeunesse au point de vue technique.

Le travail énergétique (Arbeitsprinzip) fonde l'enseignement sur l'observation et l'expérience personnelles ; il met le-travail scolaire en relation intime avec la nature et le travail du peuple. Il fournit à l'élève par les moyens que lui procure l'étude de la langue, du calcul, du dessin, des formes, l'activité physique et le développement moral pour arriver par lui-même à son but. C'est par l'initiative individuelle que les jeunes gens deviendront indépendants.

III. Organisation : 1. L'enseignement prend en considération la langue maternelle du participant.

2. Chaque participant est libre de choisir la branche qui lui convient ; mais il n'a droit qu'à une seule branche.

3. Il y a huit heures de leçons journalières ; l'après-midi du samedi est libre.

4. Le prix du cours sera versé la première semaine. Les frais de logement et de pension seront de 250 à 300 fr.

5. Jusqu'à concurrence de 145 inscriptions, chaque participant reçoit de la Confédération une subvention de 100 fr.

6. Les participants subventionnés par la Confédération pourront demander aussi une subvention à la Direction de l'Instruction publique de leur canton et éventuellement à la commune qu'ils habitent.

7. Le directeur du cours, M. J. Werren, professeur de travaux manuels, à Berne, Altenbergrain 18, est disposé à procurer chambre et pension à tout participant. La pension en commun pourra être organisée si la demande en est faite par un nombre suffisant de participants.

8. Les participants subventionnés devront mettre à la disposition de l'école de leur domicile les connaissances qu'ils auront acquises pendant le cours.

IV. Inscription : 1. Il y aura à remplir des formulaires spéciaux pour l'inscription au cours. On peut les obtenir auprès de la Direction du Cours, des Directions cantonales de l'Instruction publique et des expositions scolaires de Zurich et de Berne.

2. Les inscriptions devront parvenir aux Directions de l'Instruction publique des cantons respectifs jusqu'au 1^{er} avril 1920 au plus tard. Pour des renseignements plus détaillés, prière de s'adresser au Directeur du Cours.

3. Le lieu du cours et la date de l'ouverture, le plan des leçons et l'ordre du cours seront communiqués aux participants par circulaire, laquelle leur indiquera également les outils qu'ils devront se procurer.

POUR LA SOCIÉTÉ SUISSE DE L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS :

Le Secrétaire : **U. Greuter, Winterthour.** *Le Président :* **Ed. Oertli, Zurich 8.**

La Direction du Département
de l'Instruction publique du canton de Berne.

Le Directeur du Cours :
J. Werren, Berne, Altenbergrain 18.

